

Assemblée de quartiers Try d'Haies-Chénial Loverval

- Création : 1982
- Président : Michel Hellas.
- Groupe de travail : Létizia Piret-Corona, Jeanine Gliszczinski, Francis Pourcel, Micheline Dufert, Paul Eloy, Michel Hellas.
- Suivi des dossiers : Létizia Piret-Corona
- Prises de notes et PV : Micheline Dufert

Séance du mardi 27 février 2007

Mandataires présents :

Monsieur le bourgmestre Philippe Busine, madame Françoise Kindt-De Groote, conseillère communale en remplacement de monsieur Denis Gorez, échevin. Madame Béatrice Toussaint, échevine. Monsieur Alain Struelens, conseiller communal.

Excusés :

Monsieur Denis Gorez, échevin. Monsieur Steve Devergnies, agent de quartier. Monsieur Suain, riverain.

L'assemblée comptait 43 personnes.

Ordre du jour

1. Ilot du Calvaire, extension de la zone 30 autour du Calvaire et dernières modifications de signalisation.
2. Problématique de stationnement de car et camions rue du Calvaire et rue du village et passage fréquent du car à toute heure du jour et de la nuit.
3. Peupliers malades de la rue de la Joncquière
4. Container à la plaine du Calvaire.
5. Nouveaux appartements ex-labo IPG assainissement du site.
6. Cabine d'exhaure au bas de la rue des Sarts
7. Abribus arrêt Loverval –Mésanges en descendant vers Charleroi (M.Bricolage)
8. Eclairage public.
9. Plan de Mobilité concernant Loverval, Carrefour N5, Allée des Templiers, Allée Notre-dame de Grâce.
10. Divers

Le président de l'assemblée Michel Hellas accueille et présente les nouveaux élus. Monsieur le bourgmestre Philippe Busine présente madame Françoise Kint, conseillère communale, en remplacement de monsieur Denis Gorez, échevin. Létizia excuse l'agent de quartier Steve Devergnies.

Létizia rappelle que la présentation des dossiers en cours à l'assemblée de quartier a été remise à monsieur le bourgmestre Philippe Busine et à l'échevin Denis Gorez lors d'une précédente rencontre qui s'est tenue dans le courant de janvier.

1. Ilot Calvaire.

Rappel du souhait des riverains (plusieurs interventions dans l'assemblée) de maintenir le contournement de l'îlot Calvaire en sens unique pour des raisons de sécurité, malgré l'avis contradictoire (mais jamais avalisé) émis précédemment par l'agent du Service public fédéral

Mobilité et Transport monsieur Duhot. Létizia explique qu'il reste actuellement un problème de signalisation dans le bas de la rue de la Jonquière qui risque d'induire les usagers en erreur. Enlever ce panneau et placer, plus en amont, juste avant le tournant, une flèche directionnelle. Réponse positive du bourgmestre.

Pour rappel, l'extension de la zone 30 a été avalisée par l'agent Duhot lors de sa visite du 26 octobre dernier (voir PV du 22 novembre).

Le dossier Calvaire comprend aussi le souhait des riverains de voir rénover et sécuriser les trottoirs dans les tournants, en délimitant une zone sécurisée en forme de chicane en face des n° 86 (M. Depret) et n° 53 (Mme Diederer) de la rue du Calvaire.

Michel Marchal rappelle les normes en vigueur pour le passage des camions de pompiers : voirie de 4 m. de large, 11 m. de courbure intérieure et 14m. de courbure extérieure. Un balisage non pas en poteaux mais avec des bordures biseautées.

Le bourgmestre propose de faire enlever le panneau « fin de zone 30 » à la rue du Calvaire. Létizia propose plutôt un panneau de rappel « Zone 30 ». A suivre quand l'extension sera appliquée.

2. Problématique du car

Michel Hellas rappelle le point délicat du problème où les droits et les devoirs se heurtent ainsi que la difficulté de trouver des solutions acceptables par tous. La rencontre entre les personnes mandatées par l'AQ (Létizia et Béatrice Toussaint) est évoquée. Selon Béatrice Toussaint, la conductrice ne semble pas préoccupée par les nuisances et problèmes occasionnés aux voisins par le stationnement, le préchauffage à toute heure du jour et de la nuit. Le passage du car sur une voirie non appropriée et le stationnement en zone résidentielle avec les problèmes de pollution (gaz d'échappements lors du préchauffage), de nuisance sonore (quand le préchauffage se fait la nuit), de nuisance visuelle, de places de parkings indisponibles pour les habitants riverains, de manœuvres rendues difficiles par manque de place ou de visibilité mettent la patience des voisins à rude épreuve.

D'autres problèmes sont évoqués : l'accumulation de véhicules, immatriculés ou non, en divers endroits, (sur un parking privé à la ferme, sur un trottoir voisin, en plein carrefour) de trois voitures, et jusqu'à trois camions, les taches d'huiles de vidanges sur les trottoirs, le fait de bloquer certaines voitures garées sur les parkings, les menaces proférées à l'encontre de certains voisins et usagers en cas de plainte verbale.

Les voisins et riverains pensent d'une manière générale que porter plainte ne servirait qu'à envenimer une situation déjà pénible. Pour avoir été interpellée à maintes reprises, Létizia, au nom du groupe de travail de l'assemblée, explique que d'une part, l'assemblée de quartier ne compose pas une majorité pour le faire et que d'autre part, sa fonction première est d'organiser un dialogue entre les citoyens et l'administration communale.

Les différents problèmes évoqués font l'objet d'un suivi au niveau de l'agent de quartier qui a déjà fait le maximum légal possible, y compris des contacts avec le propriétaire du car. Le dialogue est particulièrement tendu.

Alain Struelens, en qualité de président de CPAS sous l'ancienne législature évoque brièvement le suivi social du propriétaire de la maison et les concertations au niveau de la personne en charge de la gestion de ses affaires.

D'autres solutions entrent dans le débat : bacs à fleurs limitant la taille des parkings pour éviter camions et car, demande d'alternance au niveau des stationnements du car, limitation du tonnage des véhicules. Ces solutions ne semblent pas convaincantes.

On observe que de temps en temps, le car stationne sur le terre-plein de la station Total, route de Philippeville, au grand soulagement des riverains. Cependant, cette solution est la dernière envisagée par la conductrice, soit quand elle ne sort pas avec le car, soit quand il n'y a plus de places de parking disponibles près de chez elle.

D'autres problèmes inhérents à ce dossier sont évoqués sans entrer dans les détails, d'autres possibilités sont envisagées de la même manière.

3. Peupliers malades de la rue de la Jonquière

L'administration communale annonce que le procès est en cours et le jugement attendu dans un délai de 3 mois maximum. Létizia rappelle que les dernières tempêtes ont encore occasionné des chutes de branches dans la propriété voisine et sur le sentier, fermé à la circulation mais emprunté néanmoins, avec les risques que cela comporte, par les stagiaires Adepts entre autres.....

4. Le container de la Plaine du Calvaire

Philippe Marchal explique qu'à la demande des riverains, le container qui appartient à la Marche Saint Hubert avait déjà été déplacé aux frais de cette dernière (250 euros). Parce qu'il a été vandalisé à maintes reprises et que les activités des groupements qui s'en servaient se sont espacées, le container n'a plus grande utilité. Philippe rappelle que ce container restait un lieu de stockage de matériel intéressant.

Pour compenser l'aspect incongru de ce container dans la zone de nature et de loisirs qu'est devenue la Plaine du Calvaire, un rideau de verdure avait été promis par l'ancienne administration mais rien n'est venu. Philippe annonce que le container peut disparaître, pourvu que la Marche ne soit pas engagée financièrement. Un membre de l'assemblée évoque la possibilité d'une valeur marchande pour ce genre de container. Une décision sera prise au sein du Collège communal.

5. Nouveaux appartements à l'ancien labo. Assainissement du site.

Lors de la précédente assemblée du 22 novembre dernier, un riverain avait posé le problème de l'assainissement du site, des réservoirs, des cuves contenant ou ayant contenu des produits chimiques, pourrissoir etc.

Attestation a été fournie à l'assemblée de quartier par l'Institut IPG quant à l'évacuation et la décontamination du site par des sociétés légales. Des documents ont été faxés à Létizia comprenant les attestations des entreprises qui ont participé à l'assainissement du site, y compris Vinçotte. Les cuves vides, répertoriées sur plan cadastral seront déterrées et enlevées selon les plans de la société Arcadis par les nouveaux propriétaires. Le bourgmestre Busine annonce que le dossier a été transmis à la Police de l'Environnement.

Madame Marie-Thérèse Toussaint, riveraine, pose la question de savoir pourquoi un tel projet n'est jamais passé en CCAT. (Commission consultative de l'aménagement du territoire).

Monsieur Busine le déplore et rappelle que les séances de la CCAT se sont moins souvent tenues à la fin de l'ancienne législature. L'échevine Béatrice Toussaint, explique qu'il n'y a pas de changement au niveau du volume du bâtiment. La riveraine explique que 26 appartements, ce n'est pas rien et cela méritait réflexion et consultation. Que sont devenues les ordonnances liées à l'achat et à la vente de terrains et d'immeubles au Chéniat ?

6. Cabine d'exhaure.

La cabine collectrice des eaux usées au pied de l'allée des Templiers (au carrefour avec la rue des Sarts) présente un problème de fonctionnement au niveau de la pompe. Un technicien de la Commune doit venir tous les deux jours remettre manuellement la pompe en marche. Les riverains des lacs se sont inquiétés cet été de la dérivation d'eau usées vers le canal « trop-plein » alors qu'il n'y avait pas eu de fortes pluies et aucune autre raison pour que ce phénomène se produise. Ils ont donc pensé à une panne de la pompe et appelé l'Assemblée de quartier et la Commune. (Voir PV du 22 novembre).

Le bourgmestre Busine rappelle le fonctionnement d'une cabine de ce type. Remplacer la pompe coûte très cher, selon lui. Un plan de la SPGE (Société de gestion des eaux) prévoit une prise en charge des cabines, déchargeant ainsi la Commune. Le bourgmestre estime que le coût est moindre de réactiver la pompe comme actuellement et d'attendre que le Plan SPGE entre en action.

7. Abribus Mésanges

Depuis très longtemps, (voir PV 6 mai et 22 novembre 2006), un abribus à l'arrêt Mésanges (devant M.Bricolage) est demandé par l'assemblée. Diverses solutions ont été envisagées sous l'ancienne législature mais aucune n'a trouvé concrétisation pour diverses raisons : route régionale, coût pour la commune, aubettes publicitaires coûteuses à l'entretien, etc. Létizia rappelle que le placement d'une aubette (une petite suffit) apporterait un minimum de confort aux usagers des bus car l'endroit est en plein vent et à la pluie. Les mandataires communaux évoquent la possibilité d'exproprier une petite parcelle de terrain à cet endroit ou encore de faire un accord avec le commerce local pour financer l'aubette et l'entretien par de la publicité.

8. Eclairage public.

Létizia compte, avec l'appui de l'assemblée, les points lumineux en panne au Try d'Haies et au Chéniat. Ils seraient au nombre de 15.

- 3 points lumineux dans le sentier reliant la rue des Haies à la première appendice de la rue de la Joncquière
- 1 point lumineux au n° 23 c de la même appendice.
- 1 point lumineux devant le n° 27-29 de la rue de la Joncquière.
- 1 point lumineux devant chez Mme Debaise au n° 44 du 2ème appendice de la rue de la Joncquière.
- 2 points lumineux à l'entrée de la rue des Haies / rue du village.
- 1 point lumineux au carrefour rue Charon/rue du Village, coin du n° 52.
- 1 point lumineux zébré faisant partie de l'éclairage du rond-point côté rue du village.
- 1 point lumineux à la Drève des Dominicains face au n° 11-13
- Le dernier point lumineux de la rue des Sarts, face au 54
- rue des Templiers, face aux 9 et 11,
- 2 points lumineux à l'allée du Beau Chéniat sur le rond point.

9. Plan de mobilité.

Létizia explique, à partir de cartes, les aménagements prévus par le Plan de Mobilité pour le carrefour N5-Templiers-Grâce. Les procédures qu'elle a entamées (voir PV précédents) sont toujours en cours. Débat dans l'assemblée concernant le tourne-à-droite imposé en 2005 (mais peu respecté) en sortant de l'allée Notre-Dame de Grâce sur la Nationale 5 et qu'on ne peut modifier sans engager la responsabilité de la Commune.

10. Divers

- Rue des Sarts. Travaux et mobilité entravée.
Un riverain de la rue des Sarts explique que, suite au nouveau chantier de construction à la rue des Sarts, des véhicules stationnent sur la route, à hauteur du chantier, et rendent toute manœuvre difficile, particulièrement pour les camions. La route étant déjà très étroite, -pour cause, un camion s'est retrouvé bloqué dans l'angle de la rue pendant une demi-journée et fut finalement dégagé avec l'aide d'une grue- le riverain demande s'il y aurait possibilité, avec le nouveau chantier qui débute à l'ancien

laboratoire, de faire placer des panneaux « interdit aux camions » tout en sachant que ce n'est pas efficace à 100 %, selon lui. Un panneau qui indiquerait la difficulté de manœuvrer pourrait-il être placé ?

Prévenir l'entrepreneur du chantier du labo de ne pas diriger ses camions vers le bas de la Rue des Sarts ne semble pas difficile, sauf que de nombreux sous-traitants occasionnels risquent de ne pas être avertis.

- Thierry De Marco revient sur le recours au Conseil d'Etat contre le permis de lotir accordé au « Clos de la Bergerie ». Le jugement actuel, rendu après 7 ans, vient d'annuler le dit permis.
- Madame Gliszczynski, volontaire à la bibliothèque, signale que les trottoirs d'accès à cette bibliothèque sont couverts de mousse et glissants. (risques de chute) Question : Qui de la femme de charge ou de la Commune, est responsable de l'entretien des trottoirs et des marches d'accès ? Le bourgmestre répond qu'un gros entretien peut être envisagé par la Commune dans un premier temps.
- Madame Gliszczynski déplore que le panneau communal de la rue du Village soit chaque jour placardé d'affiches de manifestations étrangères à Gerpinnes. Elle souhaite que ce panneau soit réservé aux infos communales et non commerciales. (annonces de réunion de quartier et autres...)
- Un membre de l'assemblée déplore l'état des trottoirs en général.
- Information concernant le constat, par l'agent par l'agent de la DNF, de sapins malades autour de la chapelle en bois pour lesquels la DNF a demandé l'abattage avant que ceux-ci ne tombent sur le bâtiment.
- L'entretien le long de N5, aux abords de l'institut et du rond-point de Mr Bricolage est évoqué.
Avaloirs bouchés le long de la N 5 ainsi qu'à la rue des Templiers.
- Un membre de l'assemblée signale que les travaux de taille des arbres dans les bois et en particulier au sentier des Sarts rendent le passage difficile. Des troncs sont abandonnés en travers du sentier.
- L'assemblée de quartier soutient le souhait de l'assemblée des Morlères de prolonger les trottoirs devant les nouveaux bâtiments de l'ADEPS. Entre la cafétéria et le terrain de sports. Virage sans trottoir.
- Question sur le détournement de la N5.
Le bourgmestre évoque le dossier E420. Aucune information n'est arrivée à ce sujet. Est ? Ouest ? Frigo, congélateur ou élections ? Allez savoir.
- Le bourgmestre annonce la pose de coussins berlinois sur la route de la Blanche Borne. La circulation va être entravée pendant la durée des travaux, c'est à dire du 29 mars 20 avril.(vacances de Pâques).

Fin de la séance : 22h40.

Prochaine réunion : en mai.

